PRIX RENE RENOU 2013

RAPPEL : Règles d'attribution

Le prix doit récompenser la collectivité ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée, pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture. Peut être admise la candidature de toute commune, communauté de communes, département ou région française ayant réalisé un projet autour du vin d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par d'autres collectivités.

Liste des Candidats sélectionnés au 10 juillet 2013

- 1 – La commune d'Ouveillan (11) pour « Les Vendanges du Cœur » . http://www.lesvendangesducoeur.com/
- 2 – La ville de Bergheim (68) et les fêtes alsaciennes dont « la Fête du Gewurstraminer » . http://www.ville-bergheim.fr/
- 3 - La Ville de Tours et « VITILOIRE » http://vitiloire.tours.fr/
- 4 - Le Département de la Drôme (26) pour Musée et Université du Vin
- 5 - Saumur Agglo et « Festivini & Grandes Tablées du Saumur Champigny » http://www.festivini.com/
- 6 – La Communauté de Communes du pays de Lunel (30) et « Viavino » à voir http://www.paysdelunel.fr/303-viavino-le-site-oenotouristique-du-pays-de-lunel.htm#par6030

I – REGLEMENT

Article 1 : L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin & des Spiritueux (FIJEV) ont créé le Prix **René RENOU - ANEV/FIJEV** –

Article 2 : Ce Prix est décerné à la Collectivité locale ayant le mieux œuvré au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture.

Article 3 : Toute Commune, Communauté de Communes, Département ou Région française peut y participer. L'inscription est gratuite

Article 4 : Ce prix sera doté par les deux associations. Il donnera également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui sera gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes de la FIJEV et des Elus du vin de l'ANEV.

Article 5 : Une présélection de 5 manifestations sera faite par les 2 associations et les partenaires. Il sera demandé aux représentants des collectivités s'ils veulent concourir. La sélection des projets sera effectuée par un jury mixte composé de responsables de l'ANEV et de la FIJEV.

Article 6 : Le lauréat du Prix s'engage à organiser une réception dans sa ville pour la remise du Prix ANEV / FIJEV.

Article 7 : Le journaliste auteur du meilleur article sur la collectivité lauréate, paru dans les 6 mois de clôture du concours recevra une dotation en vin des partenaires « VIN » du Prix.

Article 8 : La participation au Prix entraine l'acceptation entière du présent règlement.

Un jury restreint (comprenant les partenaires) présélectionne 5 actions remarquables de Collectivités et écrit à leur représentant :

- 1 : Pour leur demander s'ils acceptent de concourir pour le Prix ANEV /FIJEV
- 2 : L'inscription est obligatoire mais gratuite.
- 3 : Les candidats s'engagent à envoyer de la documentation écrite ou par mail au Jury.
- 4 : Les candidats s'engagent, s'ils sont lauréats, à organiser dans les deux mois de la clôture du Prix, une réception pour la remise solennelle.

- 5 : Le journaliste, auteur du meilleur article paru dans les 6 mois de clôture du concours, sera récompensé.
- 6 : Les candidats devront obligatoirement s'engager à respecter le règlement du Concours (en annex

III- QUESTIONNAIRE

Pour les candidats au prix ANEV/FIJEV 2013 (à renvoyer avant le 15 septembre 2013 à : APUAP – 6 , lotissement Fanfinette – 84600 Valréas ou apuap@aliceadsl.fr)

Acceptez-vous de participer au prix Anev / Fijev René Renou 2011 ainsi que le règlement ci-dessus ?

Pouvez-vous nous faire parvenir une description sur cette manifestation (1 à 2 pages) , ainsi que de la documentation avec revue de presse qui répondrait aux questions suivantes :
La manifestation pour laquelle vous avez été sélectionnée est-elle une initiative :
- de votre collectivité
- d'un syndicat de vignerons
- d'une association
- autres …..

Combien d'euros (approximativement) avez-vous investi dans cette manifestation ?

Continuez-vous à aider cette manifestation ? Si oui, combien donnez-vous de subvention par an ?

Avez-vous fait l'objet d'un passage en média écrit national (news magazine), en radio , en télé nationale pour cette manifestation ?

Enfin :

PRIX RENE RENOU 2013

Acceptez-vous d'organiser un vin d'honneur pour la remise officielle de ce prix dans votre mairie, siège ou Hôtel de département ou de Région ?

PARTENAIRES

Partenaires Vin : BONNEZEAUX et Balma Venitia

(Syndicat des Grands Vins de Bonnezeaux & Cave Balma Venitia)

Communication : Agence de Presse Une Autre Provence – apuap@orange.fr – 06.71.50.96.62